

07ZR organise le recyclage des pneus de ses clients

jeudi, 12 juillet 2018

Le service de recyclage pneumatiques sur-mesure de 07ZR permet de recycler et d'éliminer 100% des pneus vendus sur sa plateforme. La plateforme évite ainsi d'être pénalisée par de lourdes sanctions.



07ZR a créé pour ses clients un service de recyclage de pneumatiques sur-mesure qui garantit que l'ensemble des achats de pneumatiques effectués via sa plateforme, quel que soit le fournisseur ou le pays de provenance, bénéficie de l'éco-contribution ainsi que d'une solution de collecte et de recyclage.

Les fournisseurs référencés d'07ZR sont normalement affiliés auprès de France Recyclage Pneumatiques (F.R.P) ou d'Aliapur. Si ce n'était pas le cas, la plateforme organise alors la collecte de ces pneus introduits et mis sur le marché par ses clients "réparateurs producteurs" avec l'aide de F.R.P., ceci accompagné d'un certificat d'élimination.

Lourdes sanctions pour les contrevenants

Un mois avant le 31 mars de l'année en cours, date de déclaration auprès de l'Adème, 07ZR informe ses clients sur leurs obligations et les quantités facturées l'année précédente pour l'ensemble des achats effectués sur la plateforme. Les formulaires sont également disponibles 24h/24 et 7j/7. Il existe une hotline opérationnelle du lundi au vendredi afin de renseigner et guider les clients dans leur démarche.

« Ainsi, 100% des pneus vendus sur la plateforme en ligne 07ZR, quelle que soit leur provenance, peuvent être collectés chez les clients réparateurs puis recyclés selon les obligations légales », assure la plateforme.

Il est certainement utile de rappeler enfin que les sanctions encourues pour non déclaration à l'Adème se montent à 3 750 €/tonne, soit de l'ordre de 30 €/pneu pour des éléments de véhicules légers d'un poids moyen de 7 kg.

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite